

Recrute ORTHOPHONISTE

Contrat à durée déterminée – temps plein AU CAMSP DE IFS (75 % de temps) ET AU CAMSP DE FALAISE (25 % de temps) EVENTUALITE DE DISSOCIER LES DEUX POSTES

Du 1^{ER} septembre 2022 au 31 juillet 2023 (11 mois)

Salaire selon Convention Collective du 15 mars 1966

Intitulé du poste

Orthophoniste à 0.75 ETP au CAMSP DE IFS et 0.25 ETP au CAMSP de FALAISE sous contrat à durée déterminée (éventualité de dissocier les deux postes).

Contexte

Le Centre d'Action médico-Sociale Précoce de IFS situé 2 Boulevard Victor Hugo et de FALAISE situé 9 avenue Général de Gaulle, accueille des enfants de 0 à 6 ans et a pour mission le dépistage, la prévention et la prise en charge précoce des troubles et des handicaps, la rééducation précoce et l'accompagnement et le soutien des familles.

L'orthophoniste exerce en équipe pluridisciplinaire.

L'orthophoniste exerce sous l'autorité du Directeur de l'Association et de la Directrice Médicale du CAMSP.

L'équipe pluridisciplinaire du CAMSP de IFS est composée d'un médecin pédiatre, d'un médecin psychiatre, de psychologues, psychomotriciennes, éducatrices de jeunes enfants, orthophoniste, orthoptiste, ergothérapeute, assistante sociale et secrétaire.

L'équipe pluridisciplinaire du CAMSP de Falaise est composée d'un médecin Pédiatre, d'un médecin Pédopsychiatre, de deux psychologues, d'une psychomotricienne, d'une éducatrice de jeunes enfants, d'un assistant de service social et d'une secrétaire.

Missions et contenu du poste

En CAMSP, compte tenu de l'âge des enfants, l'orthophoniste a pour rôle de repérer et de prendre en charge les troubles de la communication, du langage et/ou de l'oralité.

Au CAMSP, les troubles du développement du langage de l'enfant se rencontrent rarement à l'état isolé et sont à comprendre dans une dynamique psychoaffective et/ou dans le cadre d'une pathologie neuro-développementale.

L'orthophoniste effectue un bilan auprès du jeune enfant à la demande du premier consultant. Ce bilan permet d'évaluer les interactions parents-enfants, la compréhension de l'enfant, sa communication non-verbale, son expression orale, l'apparition des premiers raisonnements. L'orthophoniste restera vigilante par rapport à la présence un éventuel trouble auditif.

L'orthophoniste essayera aussi d'évaluer la capacité de l'enfant à se séparer de ses parents, et la qualité de la relation établie avec un adulte étranger.

Une attention spécifique pourra être portée sur le développement de l'oralité (investissement de la sphère orale, bavage, alimentation) à la demande de l'équipe et/ou du premier consultant.

L'orthophoniste présentera son bilan écrit lors d'une réunion de synthèse. L'indication et les modalités de prise en charge orthophonique seront discutées en équipe pluridisciplinaire puis seront proposées aux parents par le premier consultant.

Lorsqu'une prise en charge orthophonique est décidée, elle pourra être :

- Une prise en charge individuelle en présence ou non des parents (ou substitut parental) selon les besoins.
- Une prise en charge groupale avec un professionnel d'une autre discipline au sein de l'équipe (recours possible à un intervenant extérieur pour une médiation spécifique).
- Une prise en charge conjointe avec un autre professionnel afin de croiser les regards sur le jeune enfant au sein d'une même séance.

Des réunions d'équipe permettront de faire le point régulièrement sur l'évolution de l'enfant suivi.

Dans le cadre de la mission de prévention du CAMSP, l'orthophoniste pourra être amené à rencontrer des enfants très précocement à la demande du premier consultant.

A la demande d'un membre de l'équipe ou des parents, l'orthophoniste pourra aussi être amené à rencontrer un enfant et sa famille pour apporter un éclairage sur les interactions précoces, le langage, l'oralité... et ce de façon ponctuelle et/ou épisodique.

Dans tous les cas, la prise en charge orthophonique s'appuiera sur la relation établie à travers le jeu, sur la compréhension verbale et non-verbale et sur les interactions langagières. L'orthophoniste cherchera à développer l'accès au symbolique, compétence concomitante et nécessaire à l'émergence et la mise en place de la pensée et du langage.

<u>Rémunération</u>

Conditions d'embauche et salariales de la convention collective du 15 mars 1966.

Compétences requises

Certificat de capacité d'orthophoniste. Qualités relationnelles en particulier avec les enfants et les familles. Appétence pour le travail en équipe.

Merci d'adresser lettre de motivation et CV Avant le 17 juin 2022 :

Mme PINEAU, Présidente de l'Association et M. LEMAITRE, Directeur Général 4 rue Raymonde Bail – 14000 CAEN

Tél: 02.31.53.35.70 Fax: 02.31.74.35.65

siege@mialaret.asso.fr